

plus il est d'une application très pratique. Un jour un évêque et son secrétaire arrivèrent dans un séminaire. Il était minuit moins un quart et l'évêque voulait célébrer le lendemain. Il se mit à table, cependant que son secrétaire, la montre à la main, attendait l'heure fatidique de minuit pour l'avertir. C'est très beau comme o'béissance. Mais aussi c'est exagéré. L'homme n'est pas un automate. Il ne saurait se guider d'après les principes qui règlent les machines à déclenchement qui se mettent automatiquement en activité ou au repos suivant que le levier directeur s'est tourné à droite ou à gauche. Examinons en effet le cas de cet évêque. Son secrétaire avait une montre. Je la crois bonne, mais encore faudrait-il prouver qu'elle ne variait pas de trois à quatre minutes. Puis à quelle heure avait-il mis sa montre, au temps moyen de la contrée ou à l'heure locale de la ville où il venait d'arriver? Il y avait là un nouveau problème. Allons plus loin et supposant que le temps vrai coïncide, cela se fait quatre fois par an, avec le temps moyen, il y a encore l'avance de l'heure en été. Quand il est minuit d'après cette heure que le droit canon nomme à bon droit extraordinaire, il n'est en réalité que onze heures. Il y avait donc une marge suffisante pour un bon repas !

Cette question se pose de même pour la loi du jeûne et de l'abstinence. Elle existe aussi pour la célébration de la messe tardive, car le nouveau droit permet de la commencer avant une heure de l'après-midi. Quand on y réfléchit on voit qu'une foule de problèmes journaliers, qui intéressent soit la conscience des fidèles, soit les devoirs professionnels du prêtre, dérivent de la notion exacte du temps, et cette seule considération suffit à nous faire toucher du doigt l'importance de ce titre IIIe du nouveau code. Puisque j'ai parlé de règle pratique, il me suffira de citer le canor 33. Pour la célébration privée de la sainte messe, la récitation privée des heures canoniques, la ré-

ceptica de
 nence, on
 tes selon ce
 locale, c'es
 être l'heur
 de l'année
 qu'il y a pa
 heure plut
 corde ce ca
 l'heure lég
 soit d'un o
 du pays. E
 de longitud
 heures. Si l
 la question
 point néces
 l'heure du
 pelle l'heur
 extrêmes lin
 de suivre l'
 n'est autre
 usage dans c
 mies d'éclair
 puie toute l'
 des usines at
 loisible de la
 prêtre qui d
 soit sonnée.
 deux heures
 encore une h

Ces exem
 cette questio